CONSULTATION DE SERVICES

POUR LE COMPTE DE CÔTE D'AZUR FRANCE TOURISME

APPUI TECHNIQUE À L'ORGANISATION D'UNE OPÉRATION BTOB EN 2027

« Destination Côte d'Azur en hiver »

Consultation n°	2026 MKOFF 03
Procédure	Demande de devis valant lettre de consultation et descriptif technique Procédure allégée jusqu'à 40 000 € HT (conformément à l'article *L. 3* - inférieure au seuil des procédures MAPA - Code de la commande publique)

1- Commanditaire et objet de la consultation

2 - Prestations attendues

3 - Déroulement de la consultation et Critères de sélection de l'agence

4 - Renseignements et Ressources complémentaires

5- Voies de délais de recours

Date de la demande : Lundi 02 Novembre 2026

Date de clôture de remise des offres : Lundi 23 Novembre 2026 à 17h

1- Commanditaire et objet de la consultation

Le commanditaire de cette consultation est Côte d'Azur France Tourisme (Association loi 1901), situé au 455, Promenade des Anglais – CS 53126 – Bâtiment Horizon – 06203 Nice Cedex 3. L'organisme est présidé par Charles Ange GINESY & Alexandra BORCHIO FONTIMP et dirigé par Manuel HARBRETEAU, Directeur général par intérim.

Côte d'Azur France Tourisme (CAFT) est en charge de la promotion de la Côte d'Azur en France et à l'international. Dans le cadre de sa stratégie de promotion de la destination Côte d'Azur France, CAFT lance une consultation pour la mise en place d'une opération BtoB dédiée aux professionnels du tourisme sur le marché domestique en 2027. Cette opération a pour objet de stimuler les ventes de séjours intermédiés en informant/sensibilisant/séduisant les agences et Tour-opérateurs à la richesse de l'offre azuréenne hors période estivale. Il s'agit de les inciter à la constitution et vente de nouveaux

produits sur la Côte d'Azur, en particulier sur les ailes de saison et de leur faire connaître les nouveaux établissements d'hébergement marchands.

2- Prestations attendues

Il s'agit de faire appel à une prestation de service extérieure pour un appui technique à l'organisation d'un événement :

→ OPÉRATION "Destination Côte d'Azur en hiver " le mercredi 10 mars 2027 avec éductours (9-11 mars 2027).

L'objectif est triple :

- **Séduire les prescripteurs sur le marché socle domestique (marché Parisien et Nord en particulier) et sur les marchés francophone à forte contribution (Suisse, Belgique et Luxembourg)** en les informant des nouveautés loisirs et les nouvelles offres d'hébergement de la destination #Côte d'Azur France. Il s'agit ainsi de conserver la part de marché français en fidélisant et renouvelant cette clientèle socle mais aussi de capter la clientèle étrangère francophone capitale pour la fréquentation de la destination.
- **Cibler les agences haut de gamme en démontrant que des produits à forte valeur ajoutée et expérientiels peuvent être commercialisés sur la Côte d'Azur**, notamment sur les ailes de saison.
- **Stimuler les deux segments « loisirs » et « tourisme d'affaires »**

Objet du marché : Il s'agit pour Côte d'Azur France Tourisme de faire appel à une agence spécialisée dans l'intermédiation touristique afin de travailler dès 2026 à l'organisation d'une mission phare B2B « loisirs et mice » sur Nice (après deux éditions réussies sur Paris et une sur Lyon).

→ Recrutement de 40 à 45 agences de voyage – Tour-opérateurs – agences opérateurs de voyage Français / marché Francophone étrangers mais aussi CE comités d'entreprises / grands groupes (notamment pharmaceutiques) pour trois séquences principales :

- Workshop à Nice le 10 mars après-midi 2027
- Cocktail et soirée
- Eductours ou fam trips sur la Côte d'Azur du 9 au 10 et du 10 au 11 mars 2027

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EVENEMENT

1. Mise en place d'un Workshop pro #Côte d'Azur France
    - Evénement professionnel mettant en relation une délégation d'une vingtaine de professionnels azuréens (offices de tourisme & socioprofessionnels) avec 40 à 45 prescripteurs **(à recruter par vos soins)**
    - **Segment loisirs principalement (70%)**
    - Lieu : Nice
    - Date et horaires : après-midi 10 mars 3h de workshop
    - Déroulé de l'opération : à définir

2. Mise en place d'une **soirée B2B avec souhait de convier les agences** sur une séquence plus conviviale. Lieu à définir. Organisation CAFT.

3. Proposition de 1 Fam Trips de sensibilisation sur la Côte d'Azur avec une facette orientée loisirs et MICE du 9 au 11 mars 2027

REPARTITION DES TÂCHES

L'agence retenue aura en charge sur les trois séquences (Workshop - soirée et Fam trips) :

- Le recrutement des agences - tour-opérateurs et CE,
- La création et l'envoi des invitations (sur la base des éléments communiqués par le CAFT),
- La sélection des agences pour les éductours,
- La mise à disposition d'une plateforme de rendez-vous et la vérification des prises de rendez-vous
- A noter qu'une participation sera demandée aux agences (montant à définir)

Côte d'Azur France Tourisme aura en charge :

- La sélection du lieu du workshop / soirée avec prise en charge de tous les aspects techniques (pause-café, séquence presse, cocktail dinatoire…)
- L'acheminement par train depuis Paris et Lyon vers la Côte d'Azur puis le retour
- L'accompagnement des éductours en coordination avec les offices de tourisme azuréens
- La prise en charge financière de l'événement et refacturation aux partenaires

A noter que les agences devront prendre en charge leur acheminement vers Lyon et Paris

3 - Déroulement de la consultation & Critères de sélection de l'agence

3-1 Dossier de candidature et Pièces à remettre à CAFT

La présente consultation est mise à disposition à compter du **02 Novembre 2026**.

La clôture de remise des offres est fixée au : 23 Novembre 2026 à 17h.

Mode de transmission : Envoi par courriel (uniquement) avec pièces jointes et si besoin un lien de téléchargement complémentaire pour les fichiers trop volumineux.

Chaque dossier de candidature devra comprendre l'ensemble des éléments détaillés ci-après.

Documents techniques

- Une présentation de l'agence avec ses références et exemples de réalisations.
- Un rétro planning de conception/réalisation de l'étude avec une méthodologie associée
- Un devis chiffré et détaillé du programme (tous frais « annexes » inclus)

Documents administratifs

- Un extrait Kbis de moins de 3 mois
- Attestations d'assurance responsabilité civile et professionnelle sur l'année en cours.

- Attestation de vigilance URSSAF (sociale) et attestation de régularité DGFIP fiscale de moins de 3 mois.
- Fournir la Déclaration DC4 si appel à la sous-traitance
- Le présent cahier des charges paraphé, daté et signé avec la mention « lu et approuvé » par le candidat soumissionnaire.

Les dossiers de candidature seront à transmettre à Côte d'Azur France Tourisme, à l'attention de :

Rebuffel Elsa, Chargée de Mission Marketing
Côte d'Azur France Tourisme.
455, Promenade des Anglais, CS 53126, Bâtiment Horizon, 06203 Nice Cedex 3.
E-mail : e.rebuffel@cotedazurfrance.fr
Portable : 06 88 82 82 28
Téléphone fixe : 04 93 37 78 80

Adresses pour envoi e-mail **:** e.rebuffel@cotedazurfrance.fr
+ m.harbreteau@cotedazurfrance.fr **+** t.cirrito@cotedazurfrance.fr

Les plateformes par liens de téléchargement acceptées sont : https://www.grosfichiers.com/ https://wetransfer.com/, https://fromsmash.com/

Un accusé réception vous sera adressé en retour suite à votre dépôt.

3-2 L'Annonce de l'agence retenue sera effectuée après analyse des différentes candidatures avec un délai prévisionnel de 15 jours.

3-3 Critères d'attribution

Une grille d'évaluation, basée sur les éléments décrits ci-dessous, servira d'outils d'analyse et de sélection des propositions. Côte d'Azur France Tourisme retiendra la proposition la plus avantageuse économiquement et appréciée en fonction des critères et pondérations suivants :

Les critères globaux de comparaison des offres sont les suivants

Liste des critères *(total : 20 points)*	**Description**
Référence du prestataire *4 points.*	- Expérience de l'agence - Réseau professionnel - Présentation de l'équipe mobilisée
Méthodologie et respect du cahier des charges *8 points.*	- Pertinence et cohérence du projet - Présentation de la méthodologie
Prix de la prestation et délais de réalisation *8 points.*	- Rétro planning - Décomposition du prix global faisant apparaître les différents éléments

Côte d'Azur France Tourisme se réserve le droit d'apporter au plus tard cinq jours avant la date limite fixée pour la réception des offres un complément ou une modification du dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier complété ou modifié, selon un nouveau délai défini et accordé par Côte d'Azur France.

4- Renseignements et Ressources complémentaires

Référent interne Côte d'Azur France Tourisme pour toutes demandes complémentaires :

Elsa Rebuffel, Chargée de Mission Marketing

Côte d'Azur France Tourisme
455, Promenade des Anglais, CS 53126, Bâtiment Horizon, 06203 Nice Cedex 3.
E-mail : e.rebuffel@cotedazurfrance.fr Téléphone fixe : 04 93 37 78 80

Ressources complémentaires & sites Côte d'Azur France :

Site officiel de la destination Côte d'Azur France cotedazurfrance.fr

Site officiel de la marque Côte d'Azur France : www.marque-cotedazurfrance.com

Médiathèque Côte d'Azur France : mediatheque.cotedazurfrance.fr

5- Voies de délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- Soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'État du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal administratif de Nice
18 avenue des Fleurs
CS 61039
06050 NICE CEDEX 1
Téléphone : 04 89 97 86 00
Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr
Télécopie : 04 89 97 86 02
Site internet : nice.tribunal-administratif.fr